Cadre réservé à la FMA :

Pratique collective validée le ………………………………

ATTESTATION DE PRATIQUE COLLECTIVE 2025

Société ou École :

Nous soussignés :

Nom, Prénom :

responsable de l’École de Musique ou de la société,

Nom, Prénom : ,

responsable de l’ensemble,

déclarons que l’élève

Instrument :

Niveau : □ Fin de 1er Cycle □ Fin de 2ème Cycle

* a suivi les activités de l’ensemble suivant :

□ Orchestre junior

□ Harmonie

□ Atelier jazz / Musiques actuelles

□ Musique de chambre (Précisez) : ………………………………………

□ Chorale

□ Ensemble de classe

□ Autre (Précisez) :

* a participé au minimum à une prestation publique avec cet ensemble

Type de prestation (concert, audition…) :

Date de cette prestation :

Fait à …………………………………………, Le……………………………………….

Le responsable de l’École : Le responsable de l’ensemble :

L’Unité de Valeur de Pratique Collective est indispensable pour obtenir le diplôme de Fin de 1er Cycle ou de Brevet. Elle doit être validée l’année où l’élève passe l’épreuve instrumentale de Fin de 1er ou 2ème cycles ou l’année suivante.

Pour que l’élève obtienne l’Unité de Valeur en 2025, cette attestation devra parvenir à la FMA – Cité administrative – Place de la Résistance – 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE :

**\*IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 20 JUIN 2025\***